DLP 10-2-81652464

AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION DE LA STATION CHAMPAGNE-ARDENNE
(ARDENNES, AUBE, MARNE, HAUTE-MARNE)
SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX
62, Avenue Nationale, La Neuvillette, B.P. 1154, 51056 Reims Cedex, Tél. 09.06.43-09.27.46

ABONNEMENT ANNUEL
C.C.P. CHALONS-sur-MARNE 2.800.67 W
Régisseur de Recettes de la Direction Départementale de l'Agriculture à Châlons-sur-Marne

Imprimerie de la Station de CHAMPAGNE-ARDENNE - Directeur-Gérant J. THIAULT - N° du papier de presse 529 AD.

BULLETIN N° 2 - 29 janvier 1981

Abonnement annuel : 70 F.

ARBORICULTURE FRUITIERE

GALLE DU COLLET OU CROWN-GALL

En période de plantation d'arbres fruitiers ou de plants d'ornement, nous attirons l'attention des planteurs sur la maladie des galles du collet ou Crown-gall.

Cette maladie est causée par une bactérie : Agrobacterium tumefaciens. Les tumeurs se présentent généralement sous la forme d'excroissances mamelonnées sur les racines ou au niveau du pivot de l'arbuste. La présence de galles typiques suffit pour un diagnostic pratique de la maladie, cependant, en pépinière on veillera à ne pas confondre le Crown-gall avec des initiations racinaires ou avec un tissu cicatriciel abondant pouvant se développer à la base des boutures des jeunes marcottes et des greffons, ou à la suite de traitements aux hormones.

Cette bactérie s'attaquant à plus de 180 espèces végétales, se rencontre pratiquement sur toutes les essences fruitières cultivées excepté le fraisier.

Dans les pépinières et les vergers, lorsque le parasite n'existe pas, de grandes précautions devront être prises pour éviter son introduction, ce qui implique un examen minutieux des plants ou des scions avant leur plantation.

Tout plant suspect ou malade doit être rejeté et brûlé. Si l'habillage des plants avant plantation permet l'élimination des racines porteuses de galles on préconise en outre de faire subir aux jeunes scions un pralinage dans un limon additionné d'un organomercurique.

PSYLLE DU POIRIER (Psylla piri)

C'est l'espèce la plus dangereuse parmi celles connues sur poirier. Si des dégâts ont été constatés dans la vallée de la Marne sur poirier en 1979, sa présence n'a jamais été inquiétante nous semble-t-il en 1980 en Champagne-Ardenne.

Psylla piri hiverne à l'état adulte; mesurant 2 à 3 mm de long et ressemblant à une petite cigale, ce ravageur assez difficile à voir reprend ses activités d'alimentation et de ponte dès que la température hivernale remonte. Les premières pontes déposées sur les rameaux dès février ne peuvent être repérées qu'avec une loupe. Nos observations depuis quatre ans, nous ont permis de situer le début des pontes aux dates suivantes : 1977-14 février ; 1978-19 février ; 1979-5 mars; 1980-15 février. Ces pontes s'échelonnent sur plusieurs semaines.

Afin d'éviter au maximum une intervention en début d'été à l'aide de pyréthrinoïdes, insecticides très actifs sur adultes, mais qui présentent l'inconvénient de détruire également de nombreux insectes prédateurs (auxiliaires) rencontrés à cette époque de l'année dans les vergers de poiriers, il est recommandé d'intervenir juste avant le dépôt des oeufs ou dès les premières pontes, à l'aide de DNOC.

P. 339

L'application de colorants nitrés (voir liste des spécialités, avis N° 1 du 3 janvier) permet d'éliminer les adultes ainsi que leurs pontes. La réussite de ce traitement implique cependant des températures maximales diurnes de 10° pendant au moins 2 jours et une pulvérisation abondante des arbres. Nous nous efforcerons à partir du début février de faire le point sur l'activité des psylles en vergers de poirier.

GRANDE CULTURE

COLZA : Larves de grosse altise

Comme nous l'avions déjà précisé dans nos précédents bulletins, les infestations restent faibles, généralement inférieures à 0,5 larve d'altise par pied. Une mortalité naturelle parfois importante est par ailleurs très souvent notée dans certaines parcelles.

Cependant nos derniers sondages montrent que dans un nombre de cas très limité, le seuil d'intervention de 2 larves par pied est parfois dépassé. Pour les parcelles n'ayant reçu aucune protection, un contrôle des infestations pourra être effectué dans les prochains jours. Ce seuil de 2 larves par pied correspond à deux plantes sur trois portant au moins une larve. Cette seconde méthode d'estimation est plus rapide.

CEREALES : Dégâts de limaces

Une certaine recrudescence de l'activité de ce ravageur s'est confirmée à l'automne. Si le temps relativement doux que nous connaissons doit se maintenir, de nouveaux dégâts sont encore possibles notamment sur les dernières levées de céréales.

TOUTES CULTURES : campagnols des champs

Les campagnols présentant à nouveau une activité, la surveillance doit se poursuivre. Pour une intervention éventuelle se reporter au bulletin N° 32 du 5 décembre 1980.

Le Chef de la Circonscription
phytosanitaire CHAMPAGNE-ARDENNE,

J. DELATTRE.